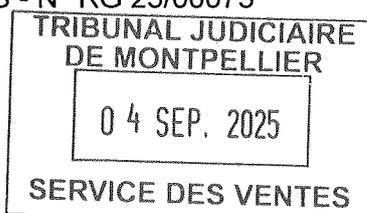


Aff. Cts PERIDIER / Cts PERIDIER
JEX VENTES IMMOBILIERES - N° RG 25/00073

L'an deux mille vingt cinq
Et le 4 septembre



DIRE AU CAHIER DES CHARGES ET DES CONDITIONS DE VENTE

Au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Montpellier,

A comparu :

Pierre-André MERLIN, avocat au barreau de MONTPELLIER, y demeurant 2 rue Patrice Lumumba – 34070 MONTPELLIER, et celui de :

1°) Madame Janine Ginette Hélène PERIDIER, retraitée, épouse de Monsieur Emile **EIKEMPER**, demeurant à SIMIANE-COLLONGUE (13109) 23 rue Mireille Lotissement la Marie Louise, née à CASTRIES (34160) le 23 octobre 1946,

2°) Madame Martine Jeanne Marie PERIDIER, retraitée, épouse de Monsieur Christian Albert **LAURANS**, demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ (34170) 1 rue d'Aquitaine, née à MONTPELLIER (34000) le 5 octobre 1960,

3°) Madame Marie-Hélène PERIDIER, retraitée, épouse de Monsieur Pierre Noël Aimé **RONGIER**, demeurant à CASTRIES (34160) 5 enclos du Village, née à MONTPELLIER (34000) le 16 mai 1962.

Lequel a dit :

Que le cahier des charges et des conditions de vente dressé par l'avocat soussigné a été déposé au greffe du juge de l'exécution de ce tribunal le 21 mai 2025, à l'effet de parvenir à la vente des immeubles ci-après désignés, selon jugement définitif du tribunal judiciaire de Montpellier du 30 septembre 2022, lesdits biens étant détenus en indivision par les requérantes susvisées ainsi que :

1°) Monsieur Claude Jean PERIDIER, retraité, époux de Madame Joséfa SALINAS, demeurant à MAUGUIO (34130) 354 rue des Cols Verts, né à MONTPELLIER (34000) le 9 mars 1945.

2°) Madame Christiane Noële PERIDIER, retraitée, demeurant à SAINT-JUST (34400) 36 rue de l'Abrivado, née à CASTRIES (34160) le 7 juillet 1949.

3°) Madame Mireille Marcelle PERIDIER, retraitée, épouse de Monsieur Alain Maurice BLANDINIÈRES, demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ (34170) 23 rue Maréchal Masséna, née à MONTPELLIER (34000) le 28 mars 1952.

Savoir :

P.M.L.

- **lot N°: 1 - 34160 CASTRIES, sur la mise à prix de 70000 Euros**

Sur la commune de CASTRIES (34), une maison à usage d'habitation avec petite cour devant, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, située 21 rue des Aires, cadastrée section A n° 192 (désormais section AM n°121) pour une surface de 00ha 01a 06ca .

- **lot N°: 2 - 34160 CASTRIES, sur la mise à prix de 120000 Euros**

Sur la commune de CASTRIES (Hérault) 34160, sis 10 rue des Aires :

- un bâtiment à usage de remise, figurant au cadastre AM n° 105, lieudit 10 rue des Aires, pour une surface de 00ha 03a 28ca

-un terrain figurant au cadastre section AM n° 106, lieudit 10 rue des Aires, pour une surface de 00ha02a 56ca

- **lot N°: 3 - 34160 CASTRIES, sur la mise à prix de 140000 Euros**

Sur la commune de CASTRIES (34), sis 10 rue des Aires, une maison à usage d'habitation avec terrain attenant, figurant au cadastre section AM n° 104, lieudit 10 rue des Aires, pour une surface de 00ha 05a 31ca

- **lot N°: 4 - 34160 CASTRIES, sur la mise à prix de 2000 Euros**

Sur la commune de CASTRIES (34), sis lieudit les Plantiers Ouest:

- un terrain figurant au cadastre section C n°412, pour une superficie de 00ha 06a 70ca

- un terrain figurant au cadastre section C n°533, pour une superficie de 00ha 29a 00ca

Sur la commune de CASTRIES (34), sis lieudit les Tourilles :

- un terrain figurant au cadastre section B n°18, pour une superficie de 00ha 28a 20ca

- **lot N°: 5 - 34160 CASTRIES, sur la mise à prix de 180000 Euros**

Sur la commune de CASTRIES (34), sis 30 Avenue du 11 Novembre : un terrain constructible avec un bâti en mauvais état figurant au cadastre section AP n°197, pour une surface de 00ha 15a 14ca

- **lot N°: 6 - 34160 CASTRIES, sur la mise à prix de 1500 Euros**

Sur la commune de CASTRIES (34), sis lieudit les Pins :

- un terrain figurant au cadastre section AP n°17 pour une surface de 00ha 12a 17ca

- **lot N°: 7 - 34160 CASTRIES, sur la mise à prix de 300000 Euros**

Sur la commune de CASTRIES (34), sis lieudit Villemagne : un terrain figurant au cadastre section AW n°17, pour une surface de 00ha 32a 33ca

Et tels au surplus que lesdits biens immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve,

Que pour informer complètement les amateurs sur la situation des biens immobiliers saisis et sus désignés, il estime utile d'informer sous forme du présent Dire au Cahier des Conditions de Ventes susvisé, que, depuis l'élaboration dudit Cahier, un nouveau plan local d'urbanisme applicable sur le territoire de la commune de CASTRIES a été adopté sous la forme du « **Plan Local**

d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) Climat » par délibération du Conseil de Métropole du 16 juillet 2025 ;

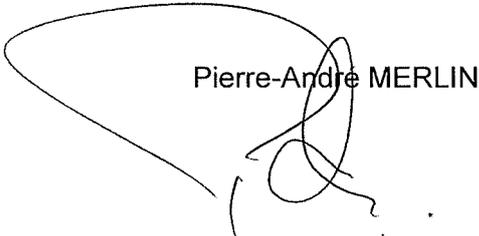
Que les amateurs sont invités à prendre connaissance, préalablement à l'audience d'adjudications, des nouvelles dispositions réglementaires d'urbanisme applicables aux biens immobiliers dont la vente est poursuivie, dispositions qui peuvent être consultées sur le site internet www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/ ;

C'est pourquoi, ledit Pierre-André MERLIN, Avocat comparant, conclut par le présent dire à ce qu'il plût au Juge de l'Exécution d'ordonner que ce dire fera partie intégrante du Cahier des Conditions de Vente déposé au Greffe le 21 mai 2025.

Ordonner l'emploi des dépens de l'incident en frais privilégiés de saisie réelle avec distraction à son profit, aux offres de droit.

Et ledit Avocat a signé avec nous, Greffier.
SOUS TOUTES RESERVES

Le Greffier


Pierre-André MERLIN